

Première communication

La première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le progrès de votre enfant sera envoyée avant le 15 octobre 2023.

Premier bulletin

Le premier bulletin sera remis avant le 20 novembre 2023. Ce bulletin couvrira la période du 30 août au 31 octobre 2023 et comptera pour 20% du résultat final de l'année.

La première rencontre parents-enseignants se déroulera en personne au Collège, le 23 novembre de 15h30 à 20h, et la rencontre virtuelle se déroulera le 24 novembre de 8h30 à 12h30.

Deuxième bulletin

Le deuxième bulletin sera remis avant le 15 mars 2024. Ce bulletin couvrira la période du 2 novembre au 2 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.

La deuxième rencontre parents-enseignants se déroulera en personne au Collège, le 29 février de 15h30 à 20h, et la rencontre virtuelle se déroulera le 1er mars de 8h30 à 12h30.

Troisième bulletin

Le troisième bulletin sera remis avant le 10 juillet 2024. Ce bulletin couvrira la période du 5 février au 7 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année.

Pondération

PONDÉRATION DES ÉTAPES

- Étape 1: 20% (30 août au 31 octobre)
- Étape 2: 20% (2 novembre au 2 février)
- Étape 3: 60% (5 février au 7 juin)

PONDÉRATION DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES :

- Obligatoire: 20% 2e secondaire, Français langue d'enseignement
- Uniques: 50%

4e sec	5e sec
Mathématique CST (C2)	English Language Arts (C2, C3)
Mathématique SN (C2)	Français langue seconde enrichi (C2,C3)
Histoire du Québec et du Canada	Français langue d'enseignement (C2)
Science ST (C1)	

Pour porter un jugement professionnel sur la maîtrise des compétences, les enseignant.e.s peuvent utiliser (au choix) les outils suivants: travaux, tests, autoévaluations, rubriques, entrevues, etc.

Les épreuves obligatoires du MEQ comptent pour 20% du résultat final et ne sont pas incluses dans le résultat de l'étape 3 apparaissant au bulletin. Les résultats de l'étape 3 reposeront donc sur les évaluations des enseignant.e.s.

Les épreuves uniques du MEQ comptent pour 50% du résultat final et ne sont pas incluses dans le résultat de l'étape 3 apparaissant au bulletin.

Conformément à l'énoncé de la mission du Collège « À la poursuite de l'excellence », les enseignants.es du COI évaluent la progression des apprentissages des élèves et les efforts déployés par ceux-ci selon les balises suivantes:

- arriver en classe avec tout le matériel nécessaire;
- soumettre ponctuellement ses travaux et devoirs;
- utiliser de façon efficace son temps en classe et fournir un effort assidu afin de produire un travail de qualité (travaux, devoirs, notes de cours);
- être engagé dans son apprentissage;
- s'exprimer dans la langue d'enseignement du cours;
- collaborer de façon positive avec son enseignant(e) et ses pairs;
- respecter les règlements.

Commentaires sur les apprentissages

Un espace est prévu dans le bulletin pour des commentaires liés aux progrès, aux forces et aux défis de l'élève, de même que pour des conseils visant à l'aider dans sa réussite. De plus, les enseignants.es pourront utiliser différents moyens pour communiquer avec les parents, notamment les courriels et appels téléphoniques.

Commentaires sur certaines compétences

Les quatre compétences suivantes feront l'objet de deux commentaires inscrits dans le bulletin à l'étape 2 et à l'étape 3 :

- Exercer son jugement critique;
- Organiser son travail;
- Savoir communiquer;
- Travailler en équipe.

Politique sur les retards de remise de projets ou travaux

Les travaux scolaires (devoirs, projets, travaux, etc.) remis en retard entraînent les conséquences suivantes :

Pour favoriser chez l'élève l'atteinte de son plein potentiel, le Collège ne tolère pas les travaux non faits ou la non-remise de travaux (sauf en cas de force majeure). La note 0 sera alors inscrite dans COBA jusqu'au moment de la remise ou de la reprise du travail ou projet. Puis, l'enseignant communiquera clairement la nouvelle date butoir à l'élève et à ses parents.

Si l'élève ne répond pas aux interventions éducatives ou aux attentes de l'école relativement à la politique sur les retards de remise de projets et travaux, il sera pénalisé par la perte d'un certain pourcentage de points fixé à la suite de discussions entre l'enseignant et la direction.